

Echiquier des Hautes Vosges

Association loi 1901 – RNA : W883002316 - affilié à la FFE n° : P88026 - SIRET : 838 828 556 00012
Siège social : 1 boulevard de Saint-Dié - 88400 Gérardmer ✉ : EchiquierHautesVosges@gmail.com
Adresse de gestion : 16 rue de Bellevue - 88250 La Bresse @ : www.EchiquierHautesVosges.fr

Demande d'adhésion « juniors »

L'adhésion au club Echiquier des Hautes Vosges donne automatiquement droit à une licence FFE qui elle seule permet de participer aux tournois officiels pour celles et ceux qui le souhaiteront.

Aucune présence régulière aux séances d'entraînement n'est demandée, même si une certaine assiduité est souhaitable pour la progression individuelle et collective des joueuses et joueurs. Il est de même proposé une grande souplesse dans les heures d'arrivée et de départ en fonction des impératifs individuels.

En cas d'indisponibilité de l'animateur ou de la salle de jeu pour une séance donnée, sans qu'une solution de remplacement n'ait pu être mise en œuvre, les membres du club seront informés, le plus tôt possible, de préférence par courriel ou éventuellement par SMS. Cette information sera également donnée sur le site Internet du club www.EchiquierHautesVosges.fr dans l'onglet Agenda / séances du club.

Informations obligatoires pour la prise de licence

Nom et prénom : _____

Date de naissance : ___/___/___

Adresse postale : _____

N° de téléphone : _____

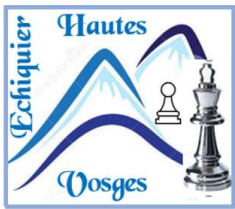
Adresse courriel : _____

Le club prendra au minimum une licence B qui permet de jouer des tournois de type « rapide » avec une cadence **de moins de 60 minutes** par joueur (ou 50' + [10"]). En cas de participation prévue à un tournoi en cadence « lente » le club s'engage à prendre une licence A, sans coût supplémentaire pour l'adhérent(e).

L'adhésion pour la saison en cours est de 25 €. (Après le 1^{er} mars elle est ramenée à 10 €).

Les échecs étant officiellement un sport, il est nécessaire de fournir une « attestation de réponses négatives au questionnaire de santé » ou dans le cas contraire un certificat médical de non-contraindication de la pratique des échecs (ou d'un autre sport) datant de moins de 6 mois .

Bon pour accord : signature



Echiquier des Hautes Vosges

Association loi 1901 – RNA : W883002316 - affilié à la FFE n° : P88026 - SIRET : 838 828 556 00012
Siège social : 1 boulevard de Saint-Dié - 88400 Gérardmer ✉ : EchiquierHautesVosges@gmail.com
Adresse de gestion : 16 rue de Bellevue - 88250 La Bresse @ : www.EchiquierHautesVosges.fr

Demande d'adhésion « juniors »

L'adhésion au club Echiquier des Hautes Vosges donne automatiquement droit à une licence FFE qui elle seule permet de participer aux tournois officiels pour celles et ceux qui le souhaiteront.

Aucune présence régulière aux séances d'entraînement n'est demandée, même si une certaine assiduité est souhaitable pour la progression individuelle et collective des joueuses et joueurs. Il est de même proposé une grande souplesse dans les heures d'arrivée et de départ en fonction des impératifs individuels.

En cas d'indisponibilité de l'animateur ou de la salle de jeu pour une séance donnée, sans qu'une solution de remplacement n'ait pu être mise en œuvre, les membres du club seront informés, le plus tôt possible, de préférence par courriel ou éventuellement par SMS. Cette information sera également donnée sur le site Internet du club www.EchiquierHautesVosges.fr dans l'onglet Agenda / séances du club.

Informations obligatoires pour la prise de licence

Nom et prénom : _____

Date de naissance : ___/___/___

Adresse postale : _____

N° de téléphone : _____

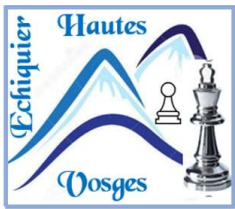
Adresse courriel : _____

Le club prendra au minimum une licence B qui permet de jouer des tournois de type « rapide » avec une cadence **de moins de 60 minutes** par joueur (ou 50' + [10"]). En cas de participation prévue à un tournoi en cadence « lente » le club s'engage à prendre une licence A, sans coût supplémentaire pour l'adhérent(e).

L'adhésion pour la saison en cours est de 25 €. (Après le 1^{er} mars elle est ramenée à 10 €).

Les échecs étant officiellement un sport, il est nécessaire de fournir une « attestation de réponses négatives au questionnaire de santé » ou dans le cas contraire un certificat médical de non-contraindication de la pratique des échecs (ou d'un autre sport) datant de moins de 6 mois .

Bon pour accord : signature



Echiquier des Hautes Vosges

Association loi 1901 – RNA : W883002316 - affilié à la FFE n° : P88026 - SIRET : 838 828 556 00012
Siège social : 1 boulevard de Saint-Dié - 88400 Gérardmer ✉ : EchiquierHautesVosges@gmail.com
Adresse de gestion : 16 rue de Bellevue - 88250 La Bresse @ : www.EchiquierHautesVosges.fr

Demande d'adhésion « juniors »

L'adhésion au club Echiquier des Hautes Vosges donne automatiquement droit à une licence FFE qui elle seule permet de participer aux tournois officiels pour celles et ceux qui le souhaiteront.

Aucune présence régulière aux séances d'entraînement n'est demandée, même si une certaine assiduité est souhaitable pour la progression individuelle et collective des joueuses et joueurs. Il est de même proposé une grande souplesse dans les heures d'arrivée et de départ en fonction des impératifs individuels.

En cas d'indisponibilité de l'animateur ou de la salle de jeu pour une séance donnée, sans qu'une solution de remplacement n'ait pu être mise en œuvre, les membres du club seront informés, le plus tôt possible, de préférence par courriel ou éventuellement par SMS. Cette information sera également donnée sur le site Internet du club www.EchiquierHautesVosges.fr dans l'onglet Agenda / séances du club.

Informations obligatoires pour la prise de licence

Nom et prénom : _____

Date de naissance : __/__/____

Adresse postale : _____

N° de téléphone : _____

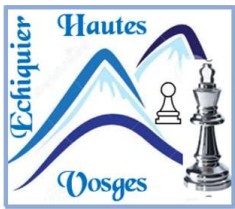
Adresse courriel : _____

Le club prendra au minimum une licence B qui permet de jouer des tournois de type « rapide » avec une cadence **de moins de 60 minutes** par joueur (ou 50' + [10"]). En cas de participation prévue à un tournoi en cadence « lente » le club s'engage à prendre une licence A, sans coût supplémentaire pour l'adhérent(e).

L'adhésion pour la saison en cours est de 25 €. (Après le 1^{er} mars elle est ramenée à 10 €).

Les échecs étant officiellement un sport, il est nécessaire de fournir une « attestation de réponses négatives au questionnaire de santé » ou dans le cas contraire un certificat médical de non-contraindication de la pratique des échecs (ou d'un autre sport) datant de moins de 6 mois .

Bon pour accord : signature



Echiquier des Hautes Vosges

Association loi 1901 – RNA : W883002316 - affilié à la FFE n° : P88026 - SIRET : 838 828 556 00012
Siège social : 1 boulevard de Saint-Dié - 88400 Gérardmer ✉ : EchiquierHautesVosges@gmail.com
Adresse de gestion : 16 rue de Bellevue - 88250 La Bresse @ : www.EchiquierHautesVosges.fr

Demande d'adhésion « juniors »

L'adhésion au club Echiquier des Hautes Vosges donne automatiquement droit à une licence FFE qui elle seule permet de participer aux tournois officiels pour celles et ceux qui le souhaiteront.

Aucune présence régulière aux séances d'entraînement n'est demandée, même si une certaine assiduité est souhaitable pour la progression individuelle et collective des joueuses et joueurs. Il est de même proposé une grande souplesse dans les heures d'arrivée et de départ en fonction des impératifs individuels.

En cas d'indisponibilité de l'animateur ou de la salle de jeu pour une séance donnée, sans qu'une solution de remplacement n'ait pu être mise en œuvre, les membres du club seront informés, le plus tôt possible, de préférence par courriel ou éventuellement par SMS. Cette information sera également donnée sur le site Internet du club www.EchiquierHautesVosges.fr dans l'onglet Agenda / séances du club.

Informations obligatoires pour la prise de licence

Nom et prénom : _____

Date de naissance : ___/___/___

Adresse postale : _____

N° de téléphone : _____

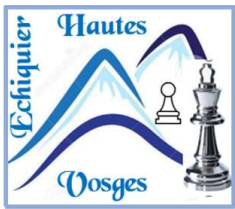
Adresse courriel : _____

Le club prendra au minimum une licence B qui permet de jouer des tournois de type « rapide » avec une cadence **de moins de 60 minutes** par joueur (ou 50' + [10"]). En cas de participation prévue à un tournoi en cadence « lente » le club s'engage à prendre une licence A, sans coût supplémentaire pour l'adhérent(e).

L'adhésion pour la saison en cours est de 25 €. (Après le 1^{er} mars elle est ramenée à 10 €).

Les échecs étant officiellement un sport, il est nécessaire de fournir une « attestation de réponses négatives au questionnaire de santé » ou dans le cas contraire un certificat médical de non-contraindication de la pratique des échecs (ou d'un autre sport) datant de moins de 6 mois .

Bon pour accord : signature



Echiquier des Hautes Vosges

Association loi 1901 – RNA : W883002316 - affilié à la FFE n° : P88026 - SIRET : 838 828 556 00012
Siège social : 1 boulevard de Saint-Dié - 88400 Gérardmer ✉ : EchiquierHautesVosges@gmail.com
Adresse de gestion : 16 rue de Bellevue - 88250 La Bresse @ : www.EchiquierHautesVosges.fr

Demande d'adhésion « juniors »

L'adhésion au club Echiquier des Hautes Vosges donne automatiquement droit à une licence FFE qui elle seule permet de participer aux tournois officiels pour celles et ceux qui le souhaiteront.

Aucune présence régulière aux séances d'entraînement n'est demandée, même si une certaine assiduité est souhaitable pour la progression individuelle et collective des joueuses et joueurs. Il est de même proposé une grande souplesse dans les heures d'arrivée et de départ en fonction des impératifs individuels.

En cas d'indisponibilité de l'animateur ou de la salle de jeu pour une séance donnée, sans qu'une solution de remplacement n'ait pu être mise en œuvre, les membres du club seront informés, le plus tôt possible, de préférence par courriel ou éventuellement par SMS. Cette information sera également donnée sur le site Internet du club www.EchiquierHautesVosges.fr dans l'onglet Agenda / séances du club.

Informations obligatoires pour la prise de licence

Nom et prénom : _____

Date de naissance : ___/___/___

Adresse postale : _____

N° de téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Le club prendra au minimum une licence B qui permet de jouer des tournois de type « rapide » avec une cadence **de moins de 60 minutes** par joueur (ou 50' + [10"]). En cas de participation prévue à un tournoi en cadence « lente » le club s'engage à prendre une licence A, sans coût supplémentaire pour l'adhérent(e).

L'adhésion pour la saison en cours est de 25 €. (Après le 1^{er} mars elle est ramenée à 10 €).

Les échecs étant officiellement un sport, il est nécessaire de fournir une « attestation de réponses négatives au questionnaire de santé » ou dans le cas contraire un certificat médical de non-contraindication de la pratique des échecs (ou d'un autre sport) datant de moins de 6 mois .

Bon pour accord : signature